



NOTE

Objet : Qualification et sélection olympique

RAPPEL DES REGLES DE QUALIFICATION

	Nombre de places	Nombre de place pour le pays hôte	Nombre d'invitations	Total
Femmes	82	1	3	86
Hommes	82	1	3	86
Total	164	2	6	172

Nombre d'athlètes par discipline

	Nombre initial d'athlète par discipline
Simple dame	38
Simple homme	38
Double dames	32 (16 paires)
Double hommes	32 (16 paires)
Double mixte	32 (16 paires)
Total	172

Quota par comité national olympique

	Classement BWF au 4 mai 2021	Quotas maximum
Simple	Si classé entre 1 et 16	2 quotas (2 athlètes)
	Si qualifié dans les 38	1 quota (1 athlète)
Double	Si classé entre 1 et 8	2 quotas (4 athlètes)
	Si qualifié dans les 16 paires	1 quota (2 athlètes)

RELECTURE DES REGLES DE SELECTION. PROPOSITION

Par un vote de son Conseil d'Administration, la FFBaD a fixé des règles internes de qualification olympique complémentaires aux règles de qualification de la BWF, en prenant en compte les objectifs d'accès à la haute performance pour les athlètes français.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 ayant conduit à l'interruption de la période de qualification, il est donc nécessaire d'amender les règles de sélection préalablement validées par le Conseil d'Administration afin de les rendre conformes au nouveau calendrier proposé par la fédération internationale (BWF)

*La prise en simultanée du ranking mondial et du ranking olympique ne peut plus se concevoir. Des décalages peuvent maintenant exister. La différenciation entre ces deux classements doit désormais être précisée afin de garder le caractère loyal de la course à la qualification. Il sera important de bien différencier dans les explications ci-dessous les références faites au **classement olympique (Race to Tokyo)** soit le classement des joueurs/paires à l'issue de toutes les compétitions dites qualificatives et le « classement mondial » soit le classement des joueurs/paires pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2021.*

Les objectifs au travers de la définition de ces règles internes sont de:

- Permettre de désigner le joueur sélectionné pour réaliser la plus haute performance possible aux Jeux Olympiques de Tokyo
- S'assurer par la détermination de critères spécifiques de la présence aux jeux Olympiques du joueur/paire ayant démontré le plus haut niveau de performance pendant la période de qualification.

Il est donc proposé de fixer pour les joueurs de simple dame et homme un niveau minimum de classement pour se qualifier, et d'établir des règles pour départager les éventuels qualifiables pluriels en privilégiant les performances contre les adversaires médaillables (Top 10 mondial).

En double, il est décidé de qualifier systématiquement la ou les paires qualifiées en double ou en mixte (le niveau de qualification à hauteur du Top 13 mondial sur liste olympique étant en soi suffisamment contraignant) et de départager nos éventuels qualifiables pluriels en privilégiant le niveau démontré au plus près de l'échéance.

En conséquence de ces grands principes, la FFBA d établit les critères de sélection suivants pour l'équipe de France olympique de badminton aux les Jeux Olympiques de Tokyo en 2021, la FFBA d reconnaît la règle définie en la matière par la BWF et la complète comme suit :

- **Simple Homme :**

- o **Classement mondial** minimal requis : Top 60 mondial défini par : inférieur ou égal à 60 au World Ranking publié par la BWF (Fédération international de Badminton ci-après) le 4 mai 2021. Ce critère prévaut sur tout.
- o Aucun joueur ne répondant pas à ce critère sera proposée à la sélection à la CCSO.
- o Etre en position de qualifiable au **classement olympique** soit figurer parmi les 38 joueurs qualifiés.
- o Si un seul joueur présent dans le Top 60 au **classement mondial**, sa sélection sera proposée à la CCSO.
- o Si plusieurs joueurs sont présents dans le Top 60 :
 - Si un seul joueur qualifié dans le Top 16 du **classement olympique** BWF au 4 mai 2021, correspondant à cette date à une position de tête de série 16 à minima, sa sélection sera proposée à la CCSO.
 - Si plusieurs joueurs qualifiés dans le Top 16 du **classement olympique** BWF au 4 mai 2021 et hors du Top 16 au **classement mondial** :
 - Si les joueurs sont distants de 10 places ou moins au **classement mondial**, le joueur ayant obtenu le plus de victoires contre des joueurs du Top 10 mondial pendant les compétitions qualificatives, sera proposé à la CCSO.
- o Si plusieurs joueurs occupent une position de qualifiable au **classement olympique** hors des positions de tête de série, si les joueurs sont distants de 10 places ou moins au **classement mondial**, le joueur ayant obtenu le plus de victoires sur les joueurs du Top 10 mondial sur les compétitions qualificatives, sera proposé à la CCSO.

- **Simple Dame :**

- o Classement mondial minimal requis : Top 80 mondial défini par : inférieur ou égal à 80 au World Ranking publié par la BWF (Fédération international de Badminton ci-après) le 4 mai 2021. Ce critère prévaut sur tout.
- o Aucune joueuse ne répondant pas à ce critère ne sera proposée à la sélection à la CCSO.
- o Etre en position de qualifiable au **classement olympique** soit figurer parmi les 38 joueuses qualifiées.
- o Si une seule joueuse présente dans le Top 80 au **classement mondial**, sa sélection sera proposée à la CCSO.
- o Si plusieurs joueuses sont présentes dans le Top 80 :
 - Si une seule joueuse qualifiée dans le Top 16 du **classement olympique** BWF au 4 mai 2021, correspondant à cette date à une position de tête de série 16 à minima, sa sélection sera proposée à la CCSO.
 - Si plusieurs joueuses qualifiées dans le Top 16 du **classement olympique** BWF au 4 mai 2021 et hors du Top 16 au **classement mondial** :

- Si les joueuses sont distantes de 10 places ou moins au **classement mondial**, la joueuse ayant obtenu le plus de victoires contre des joueurs du Top 25 mondial pendant les compétitions qualificatives, sera proposée à la CCSO.
- Si plusieurs joueuses occupent une position de qualifiable au **classement olympique** hors des positions de tête de série et sont distantes de 10 places ou moins au **classement mondial**, la joueuse ayant obtenu le plus de victoires sur les joueuses du Top 25 mondial pendant les compétitions qualificatives, sera proposée à la CCSO.

- **Doubles et mixte :**

- Etre en position de qualifiable au **classement olympique** soit figurer parmi les 16 paires qualifiées.
- Sélection automatique si une seule paire qualifiée en position de tête de série (Top 8 **classement olympique**).
- Sélection automatique de la ou des paires qualifiées en position de top 8 au **classement olympique**.
- Si plusieurs paires sont en position de qualifiables au **classement olympique** et distantes de 10 places ou moins au **classement mondial**, la paire ayant obtenu le plus de victoires contre les paires du Top 10 mondial pendant les compétitions qualificatives, sera sélectionnée :